



L'ACCRE

L'Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise

C'EST QUOI ?

Une exonération de charges sociales pendant un an à partir :

- Soit de la date de l'affiliation au régime des travailleurs non-salariés
- Soit du début d'activité de l'entreprise, si l'assuré relève du régime des assimilés-salariés.

⚠ *L'exonération ne porte que sur la partie des revenus ou rémunérations ne dépassant pas 120 % du Smic en vigueur au 1er janvier.*

Sur demande, prolongation possible de cette exonération pour les entreprises soumises au régime fiscal de la micro-entreprise.

POUR QUI ?

Les créateurs ou repreneurs d'une entreprise :

- **quel que soit son secteur d'activité**
- **sous forme d'entreprise individuelle**
- **ou de société en exerçant effectivement le contrôle :**

▶ soit détenir plus de 50 % du capital (seul ou en famille avec au moins 35 % à titre personnel),

▶ soit être dirigeant dans la société et détenir au moins 1/3 du capital (seul ou en famille avec au moins 25 % à titre personnel) sous réserve qu'un autre associé ne détienne pas directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

Autres conditions :

- Demandeurs d'emploi Indemnisés, susceptibles de l'être
- Demandeurs d'emploi non indemnisés, inscrits depuis plus de 6 mois au cours des 18 derniers mois à l'ANPE
- Les bénéficiaires de l'allocation temporaire d'attente (ATA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'API (Allocation Parent Isolé), du RMI (Revenu Minimum d'Insertion), ou leur conjoint ou concubin
- Les personnes remplissant les conditions pour bénéficier de contrats "nouveaux services - emplois-jeunes" ainsi que celles embauchées dans le cadre de ce dispositif et dont le contrat de travail a été rompu avant le terme de l'aide, à savoir :
 - les jeunes âgés de 18 à moins de 26 ans (sans autre condition),
 - des jeunes âgés de 26 à moins de 30 ans, qui n'ont pas travaillé pendant une période suffisamment longue pour s'ouvrir des droits à l'Assedic, ou qui sont reconnues handicapées.
- Les salariés repreneurs de leur entreprise en difficulté (dans le cadre d'une procédure de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire)
- Les titulaires d'un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE), s'ils remplissent l'une des conditions énoncées ci-dessus
- Les bénéficiaires du Complément de Libre Choix d'Activité
- Les personnes physiques, ou dirigeants de société qui créent une entreprise dans une zone urbaine sensible (ZUS).

Comment ?

Le formulaire de demande d'ACCRE peut être complété

Directement en ligne sur :

www.cfenet.cci.fr



Envoi du dossier (avec les pièces justificatives) au Centre de Formalités des Entreprises (CFE) compétent.

Quand ?

Dépôt de la demande d'ACCRE auprès du CFE compétent, dès la déclaration de création ou de reprise de l'entreprise, ou au plus tard dans les 45 jours suivant cette déclaration.

Cette demande est ensuite transmise à l'Urssaf, qui statue sur celle-ci dans un délai d'un mois. Le silence gardé par l'URSSAF, au-delà de ce délai vaut acceptation.

Les pièces justificatives :

Si vous êtes concernés par plusieurs situations, n'en retenir qu'une seule et fournir uniquement les pièces justificatives correspondantes.

PIECES A FOURNIR SI SOCIETE	
<input type="checkbox"/> Copie des statuts (répartition des parts ou actions) <input type="checkbox"/> Copie acte nomination du dirigeant (si non statutaire) <input type="checkbox"/> Copie du livret de famille lorsque le contrôle effectif du capital est exercé par le demandeur avec sa famille ou tout justificatif de liens de parenté	
DEMANDEURS D'EMPLOI	
Demandeurs d'emploi indemnisés Bénéficiaires de l'Aide au Retour à l'Emploi (ARE)	<input type="checkbox"/> Copie de la notification d'ouverture des droits aux allocations ASSEDIC <input type="checkbox"/> Ou Copie du titre du dernier paiement ASSEDIC
Demandeurs d'emploi inscrits susceptibles d'être indemnisés	Selon le cas <input type="checkbox"/> Copie de la notification de prise en charge par les ASSEDIC, à défaut <input type="checkbox"/> Copie de la lettre de licenciement + bulletins de salaire des 6 derniers mois Si existence convention de reclassement personnalisée : <input type="checkbox"/> Copie du bulletin d'acceptation du bénéfice de la convention personnalisée dûment complétée et signée par le salarié <input type="checkbox"/> Copie de la lettre de licenciement + bulletins de salaire des 6 derniers mois
Demandeurs d'emploi non indemnisés Inscrits depuis plus de 6 mois (consécutifs ou non) au cours des 18 derniers mois (soit 182 jours)	<input type="checkbox"/> Historique de la situation du demandeur d'emploi sur 18 mois délivré par l'ANPE + le cas échéant, les périodes de stages de formation. <input type="checkbox"/> ou Avis de situation délivré par l'ANPE
Demandeurs d'emploi indemnisés Bénéficiaires de l'Allocation Temporaire d'Attente (ATA)	<input type="checkbox"/> Copie de la notification d'ouverture des droits aux allocations ASSEDIC <input type="checkbox"/> Ou Copie du titre du dernier paiement ASSEDIC
Demandeurs d'emploi indemnisés Bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)	<input type="checkbox"/> Copie de la notification d'ouverture des droits aux allocations ASSEDIC <input type="checkbox"/> ou Copie du titre du dernier paiement ASSEDIC
Bénéficiaires de l'allocation de Revenu Minimum d'Insertion (RMI) De même que le conjoint ou concubin	<input type="checkbox"/> Copie de l'attestation CAF prouvant la qualité du bénéficiaire <input type="checkbox"/> Copie du livret de famille ou certificat de concubinage, lorsque la demande est formulée par le conjoint ou le concubin du bénéficiaire du RMI
JEUNES	
Jeunes âgés de 18 à 25 ans révolus (< 26 ans)	<input type="checkbox"/> Copie d'une pièce d'identité
Jeunes âgés de 26 à 29 ans (< 30 ans) non indemnisés	<input type="checkbox"/> Déclaration sur l'honneur attestant qu'ils ne remplissent pas la condition d'activité antérieure ouvrant droit au bénéfice de l'allocation chômage.
Jeunes âgés de 26 à 29 ans (moins de 30 ans) reconnus handicapés	<input type="checkbox"/> Copie de l'attestation délivrée par la commission départementale des droits et de l'autonomie (Maison du Handicap)
Jeunes âgés de 26 à 29 ans (moins de 30 ans) bénéficiant du contrat emploi jeune dont le contrat a été rompu avant terme	<input type="checkbox"/> Copie du contrat emploi jeune <input type="checkbox"/> Copie de toutes pièces attestant de sa rupture
AUTRES SITUATIONS	
Les salariés repreneurs de leur entreprise en difficulté Personnes salariées ou licenciées d'une entreprise soumise à la sauvegarde, le redressement ou la liquidation judiciaire qui reprennent toute ou partie de cette entreprise	<input type="checkbox"/> Copie du jugement d'ouverture de la procédure de LJ ou à défaut, <input type="checkbox"/> Selon le cas, une attestation de liquidateur, de l'administrateur judiciaire ou du juge commissaire désigné dans la procédure
Bénéficiaires de l'Allocation Parent Isolé (API)	<input type="checkbox"/> Copie de la notification CAF d'ouverture de droit <input type="checkbox"/> Ou Copie de la notification du dernier avis de paiement
Titulaires d'un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) (Sous réserve qu'ils remplissent les conditions ci-dessus à la date de conclusion du contrat)	<input type="checkbox"/> Pièce(s) identique(s) aux cas visés précédemment selon la situation du demandeur
Personnes physiques créant une entreprise implantée au sein d'une Zone Urbaine Sensible (ZUS)	<input type="checkbox"/> si société pièces mentionnées ci-dessus. <input type="checkbox"/> si entreprise individuelle aucune pièce spécifique. Vérifier que l'adresse de l'établissement où s'exerce l'activité se situe dans une ZUS (AMBOISE, la Verrerie ; JOUE LES TOURS, la Rabière ; LA RICHE, Niqueux Bruère ; ST PIERRE DES CORPS, La Rabaterie ; TOURS, le Sanitas http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/chercherZUS.htm
Bénéficiaires du Complément Libre Choix d'Activité (CLCA)	<input type="checkbox"/> Copie de la notification CAF d'ouverture du droit <input type="checkbox"/> Ou copie du titre du dernier paiement